

15  
16  
17

JUIN

- XI<sup>e</sup> RENCONTRES du RIUESS -  
Réseau inter-universitaire de  
l'économie sociale et solidaire

POITIERS

Faculté de Droit et des Sciences sociales  
Faculté de Sciences économiques

## L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE TRAVAIL

**Expérimenter et construire des  
parcours d'emploi :  
Enjeux de l'implication des acteurs  
associatifs organisés sur leur  
territoire**

Melaine Cervera

Docteur, Université Paris-Est, ERUDITE EA 437, 77454,  
Marne-la-Vallée, France

& LISE-CNRS UMR 3320 (membre associé)

Allocataire de recherche Sidaction

Chargé d'enseignements vacataire, Université Paris-Est  
Marne-la-Vallée

[melaine.cervera@gmail.com](mailto:melaine.cervera@gmail.com)

<http://www.riuess.org/>



## Communication

### XI<sup>e</sup> Rencontres du RIUESS Poitiers, 15-17 juin 2011

## Expérimenter et construire des parcours d'emploi : Enjeux de l'implication des acteurs associatifs organisés sur leur territoire

Melaine Cervera \*

\* Doctorant<sup>1</sup>, Université Paris-Est, ERUDITE EA 437, 77454, Marne-la-Vallée, France  
& LISE-CNRS UMR 3320 (membre associé)  
Allocataire de recherche Sidaction  
Chargé d'enseignements vacataire, Université Paris-Est Marne-la-Vallée  
[melaine.cervera@gmail.com](mailto:melaine.cervera@gmail.com)

### Résumé

Le secteur associatif a développé des actions pour répondre aux problématiques du chômage de masse apparu dans les années 1980. Au marge de l'action publique, des expérimentations se sont déroulées dans le creuset de l'action sociale pour donner naissance au secteur de l'Insertion par l'Activité Economique. Dans les interstices des mobilisations collectives, les associations de lutte contre le sida ont tenté des réponses par l'expérimentation sociale aux demandes de retour au travail de leurs publics. En mettant en parallèle ces deux histoires d'expérimentations, nous analysons les tenants d'une initiative associative locale qui impulse des parcours d'insertion alternatifs tout en négociant sa reconnaissance progressive avec les acteurs publics du territoire. Suivant une approche pragmatique et s'appuyant sur deux terrains d'enquête, nous tentons de monter en généralité les leçons de cette expérience, qui interrogent les logiques d'expérimentations mises en oeuvre et le circuit de leur institutionnalisation. La création et le renouvellement de règles sur un territoire, résultats de ces expérimentations, s'opposent aux règles en vigueur et participent à les transformer. L'ambition de cette analyse est de porter au jour les enjeux de co-construction des politiques publiques d'emploi qui annoncent les prémisses de cadres publics en devenir. Enfin, à travers une analyse institutionnaliste, nous tentons de réfléchir aux impacts des expérimentations sociales sur leur environnement institutionnel, compilant logique de résistance et logique d'institutionnalisation.

**Mots clés** : insertion, travail, sida, association, expérimentation sociale

---

<sup>1</sup> Thèse co-dirigée par M. Hervé Defalvard (ERUDITE, Université Paris-Est) et par M. Jean-Louis Laville (CNAM, LISE-CNRS), financée par l'association Sidaction

## Introduction

Les parcours d'insertion et les politiques d'activation du retour à l'emploi sont depuis les années 1980 une préoccupation centrale des politiques publiques. A l'heure où le dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA) fait l'objet de débats publics dans les médias<sup>2</sup>, il est important de réfléchir aux tensions impliquées par les dynamiques d'accès et/ou du maintien à l'emploi, au regard de l'analyse d'expériences locales.

Le dispositif d'activation du retour à l'emploi consacré par la généralisation du RSA<sup>3</sup> implique aujourd'hui une distinction dans les types d'accompagnement des allocataires (Anne, L'Horty, 2009). Les demandeurs classés comme - plus - «éloignés de l'emploi» bénéficient d'un accompagnement social piloté par le conseil général quand ceux considérés comme - moins - «éloignés de l'emploi» bénéficient d'un accompagnement professionnel opéré par le Pôle Emploi. Cette dualité divise l'accompagnement, social d'une part et professionnel d'autre part. Une fois la demande d'allocation classifiée, c'est également le choix du pilotage de l'accompagnement qui s'opère. Sur le volet de l'accompagnement social, le Conseil Général a également le choix d'activer des parcours d'insertion en ayant recours aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)<sup>4</sup>, comme une modalité d'accompagnement dans et vers l'emploi spécifique. Mais, en dehors de ces tentatives de rationalisation de l'accompagnement des allocataires du RSA et dans les marges de l'action publique, subsistent des innovations sociales reflétant l'activation de parcours d'insertion sur un modèle d'expérimentation sociale en quête de légitimité : Surfant sur les vagues de dispositifs publics variables, incertains et disparates selon les territoires, des acteurs associatifs se sont réunis pour expérimenter et construire des parcours d'emploi. Face à l'intensification des inégalités sociales, les associations font le choix de leur propre réponse.

---

<sup>2</sup> L'intervention en mai 2011 dans les médias de L. Wauquiez, ministre des affaires européennes, stigmatisant les bénéficiaires de l'allocation RSA comme «le cancer de la société française», annonçant le retour de la thématique de l'assistantat, anima l'arène médiatique pendant une semaine. Cf : *Le Monde* du 9 mai 2011

<sup>3</sup> Voir la loi du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion

<sup>4</sup> Les structures d'insertion par l'activité économique ont pour objectif d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi pour une période limitée afin qu'elles retrouvent ensuite une activité professionnelle dans un emploi durable. Il existe cinq types de SIAE : Les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), les Association Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ). Selon les types des SIAE, les aides publiques ont des modalités différentes correspondant à une part variable de leur budget allant en moyenne de 20 à 50%

Malgré la réforme des minima sociaux, des contrats aidés, ou les nouvelles régulations du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)<sup>5</sup>, force est de constater que l'emploi ne s'améliore pas, que l'accès à l'emploi durable n'est pas atteint pour les personnes connaissant des «difficultés sociales et professionnelles». Il semble que les laissés pour compte des tentatives de réponses publiques au chômage demeurent ceux qui connaissent des parcours d'emploi et/ou de formation atypiques hachés par des ruptures, des troubles de santé et/ou des situations de handicap. L'Economie Sociale et Solidaire, notamment le secteur associatif et le secteur de l'IAE, questionnent les rapports au travail, impulsant des nouveaux schèmes de pensées, des nouvelles pratiques et de nouveaux modèles. Articuler l'activité économique et le développement humain, concilier l'activité professionnelle et les protections sociales, dépasser les conflits sociaux par l'activation d'un nouveau militantisme, autant de questionnements qui sont au coeur des dynamiques actuelles de l'Economie Sociale Solidaire<sup>6</sup>.

Les mouvements militants (Neveu, 1996 ; Mouchard, 2009 ; Lefranc, Mathieu, 2009) se sont toujours attachés à la défense de causes spécifiques et croisent en permanence le secteur associatif, comme une manière de rechercher «l'approfondissement de la démocratie par un ensemble de pratiques citoyennes» (Laville, 2010, 296), en se basant sur une logique participative. Le mouvement de la lutte contre le sida est un exemple intéressant à mettre en avant dans l'histoire des mobilisations collectives<sup>7</sup>. Issus d'une culture militante de la lutte contre le sida et du travail social, des acteurs associatifs expérimentent des parcours d'emploi, hors des sentiers battus du Service Public de l'Emploi (SPE) ou de l'IAE. Nous proposons ici d'analyser la manière dont se déroule cette expérimentation sociale, en prenant en compte les spécificités qui façonnent les interactions entre acteurs et les relations sociales à l'oeuvre dans cette structure, questionnant la place et le rôle du travail, que ce soit au sein des trajectoires de vie ou au sein de l'association.

Quelles sont les modalités de l'accompagnement dans et vers l'emploi mises en oeuvre par ces acteurs associatifs ? Comment se situent-ils dans l'espace institutionnel de leur territoire ? Quels

---

<sup>5</sup> L'IAE est définie dans la loi d'orientation relative à la lutte contre l'exclusion du 29 juillet 1998 : «L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en oeuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.» (Article 11)

<sup>6</sup> Voir notamment, le supplément du *Monde* du 3 mai 2011, spécial Economie Solidaire

<sup>7</sup> Pour une synthèse intéressante, voir BUTON F. (2005), «Sida et politique: Saisir les formes de la lutte», *Revue française de science politique*, 55, 5-6, 2005, pp.787-810 ; sur l'association Act Up-Paris, voir BROQUA Christophe, *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida* (2006), Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques

sont les effets de la culture de l'engagement sur les rapports au travail, sur les interactions entre acteurs et sur la fonction du travail dans les parcours de vie ?

L'hypothèse centrale développée ici est que les rapports au travail dans cette structure sont façonnés par la culture du militantisme mise en pratique par une logique d'expérimentation sociale qui influe sur la fonction du travail dans les trajectoires de vie. Nous tenterons de répondre à ce questionnement en présentant dans un premier temps la jonction entre les champs des associations de lutte contre le sida et de l'insertion, en revenant sur leur histoire ancrée dans des logiques d'expérimentations. Ensuite, nous montrerons quelles règles s'opposent dans la construction de parcours d'insertion alternatifs, avant de proposer une lecture institutionnaliste de ces parcours d'insertion, résultats des trajectoires individuelles à l'oeuvre et de la négociation des cadres publics.

#### Méthode

Suivant une approche pragmatique, les résultats de cette analyse sont tirés de deux terrains d'enquête : une association de lutte contre le sida (T1) et un collectif associatif travaillant sur la thématique de l'emploi et du VIH (T2). L'approche inductive a été suivie en s'appuyant sur les travaux de Becker qui considère que le dispositif de recherche se modifie au fur et à mesure de l'évolution des analyses de terrains (Becker, 2009, 6). Le recueil de données qualitatives a été permis par l'immersion dans les structures durant deux mois, en septembre et octobre 2009 pour la première et en septembre et octobre 2010 pour la seconde. L'observation participante lors d'entretiens d'accompagnement et l'interaction avec les équipes dans des cadres informels ont aussi contribué à constituer un matériau riche dont sont extraites quelques données et quelques pistes d'analyse. La première étude est basée sur l'analyse descriptive et thématique de dix-huit entretiens semi-directifs comprenant douze professionnels, dits «accompagnants» et six PvVIH (Personnes vivant avec le VIH), dites «accompagnées». La seconde étude s'appuie sur trente-cinq entretiens semi-directifs menés auprès de salariés, d'administrateurs et de partenaires du collectif associatif ainsi que de PvVIH qui y sont accompagnées et/ou salariées. Enfin, quatre entretiens biographiques menés auprès de dirigeants ou d'anciens dirigeants de Structures d'Insertion par l'Activité Economique durant l'été 2010 (T3) viennent, de manière complémentaire, éclairer l'analyse des données recueillies en T1 et T2.

## **1. Le cheminement des expérimentations sociales**

### **1.1 Association, sida & travail : démarche expérimentale & dynamique de captation institutionnelle**

La question du travail fait l'objet de multiples analyses en économie et en sociologie (Lallement, 2009 ; Laville, 2008). Trop nombreuses sont les approches et les domaines d'analyse pour tenter ici d'en faire un état des lieux. On pourra retenir les leçons de Castel<sup>8</sup> ou de Paugam<sup>9</sup>, qui décrivent un délitement progressif des liens sociaux à travers les concepts de disqualification sociale ou de désaffiliation sociale, tout en posant une nouvelle fois le travail comme générateur du maintien de places, de rôles, d'estime, piliers fondamental du lien social. Les associations se sont activées sur ce terrain, notamment dans un rôle de contre pouvoirs ou d'alternatives<sup>10</sup>. Les exemples témoignent d'une mise en pratique de réponses à la problématique du chômage, dans une démarche participative et citoyenne. On repère un mouvement d'institutionnalisation progressif de ces innovations sociales alimentées par un terreau citoyen et militant, captées par l'action publique au fil de leur déploiement (Draperi, 2007). Dans tous les cas, qu'elles soient en marge, instituées ou en voie de l'être, les expériences reflètent une volonté d'agir et de questionner le travail.

Le champ de la lutte contre le sida a été porté depuis le début de l'épidémie en 1981 par des associations, instituées aujourd'hui comme partenaires des politiques sanitaires<sup>11</sup>. Le cas du sida est exemplaire tant il a pu amener des réflexions sur les rapports de pouvoirs, sur les rapports de force au sein d'espaces délibératifs ou sur les pratiques de co-construction des politiques publiques<sup>12</sup>. Les associations de lutte contre le sida ont depuis 30 ans impulsé des expérimentations qui ont été progressivement prises en compte puis prises en charge par l'action publique. Au départ centrées sur la participation à la politique sanitaire, les associations ont modifié leurs actions en fonction de

---

<sup>8</sup> cf : CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard

<sup>9</sup> cf : PAUGAM S. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Puf & PAUGAM S. (2000), *Le salarié de la précarité*, Paris, Puf

<sup>10</sup> Voir l'alternative développée par la méthode Intermédiaire Offre Demande (IOD) : <http://www.transfer-iod.org> & REMILLON D. (2009), « Comment accompagner les demandeurs d'emploi? Les enseignements de l'expérience IOD », XXIXèmes journées de l'Association d'Economie Sociale, Université Paris-XII Val-de-Marne, 17-18 Septembre 2009

<sup>11</sup> Voir le groupe TRT5, créé en 1992, qui est un collectif inter-associatif au sein duquel neuf associations françaises de lutte contre le sida ayant des activités d'information et de lobby dans les domaines thérapeutique et médical et qui travaillent ensemble sur des sujets communs. Ce groupe est partenaire de l'Agence Nationale de la Recherche sur le Sida et est représenté dans les espaces délibératifs conduisant à des co-décision en matière de politique sanitaire

<sup>12</sup> Voir notamment les travaux de Pierre Lascoumes, qui, dans une perspective foucauldienne, analyse les rapports de pouvoir et la manière dont la lutte contre le sida s'y inscrit en portant au jour une parole associative représentant la voie des patients, impliquant une réévaluation de la relation thérapeutique et de la construction de la démarche clinique.  
cf : LASCOUMES P. (2003), « Se déprendre de la parole du pouvoir. La mobilisation des profanes dans les secteurs médicaux et scientifiques », Collectif inter associatif sur la santé.

l'évolution des besoins des PvVIH. Gardons en tête le mouvement des usagers de drogues, inscrit dans des pratiques collectives d'auto-support et d'entraides pour réduire les risques, structurées en association dans les années 90, intégrées peu à peu à une politique de réduction des risques et pouvant aujourd'hui s'appuyer sur le dispositif médico-social CAARUD<sup>13</sup> :

« [Cette association] qui est passée CAARUD, quand tu entends leurs discours aujourd'hui... Ce sont des usagers actifs, qui bossent, qui sont salariés. Tout se fait de manière collégiale, collectivement» (entretien, directeur, T1).

D'une logique d'action collective ancrée dans la pratique a surgi un levier d'une politique publique. Une logique de captation institutionnelle a permis la prise en charge publique de besoins portés au jour par les associations. Sur le terrain du retour au travail, des processus similaires sont observables au regard d'expérimentations menées dans les années 70 dans le champ de l'insertion et de l'éducation spécialisée, permettant à des publics fragilisés de d'intégrer le monde du travail hors du marché classique. Ces expériences ont donné naissance aux dispositifs d'IAE. Le champ de la santé - autour d'une réflexion sur la lutte contre le sida - et le champ de l'insertion - autour d'une discussion des cadres actuels de l'IAE - mettent en lumière, lorsqu'ils se croisent, des dynamiques d'institutionnalisation qui suivent un processus commun : une logique expérimentale précède une logique de rationalisation publique. Ils actualisent la question des liens entre l'Economie Sociale et Solidaire et la sphère des pouvoirs publics, ouvrent la porte à de nouveaux partenariats entre collectivités territoriales et associations et interrogent les frontières entre action publique et initiatives d'Economie Sociale et Solidaire, qui se partagent l'intérêt général sur différents territoires.

Face aux demandes de leurs publics, certaines associations de lutte contre le sida ont tenté d'enclencher des stratégies de retour au travail des PvVIH, rendant nécessaire le croisement entre le domaine de la santé, celui du travail et de l'emploi et celui du handicap<sup>14</sup>. Si des enquêtes ont pu montrer que dans la plupart des cas, les personnes poursuivaient leur activité professionnelle après l'annonce de la séropositivité (Pierret, 2006, 43), les chiffres mis en avant par l'enquête VESPA (ANRS, 2004) mettent en lumière qu'une partie des PvVIH en France connaissent un ensemble de freins d'accès à l'emploi bien qu'elles envisagent de retravailler. En effet, en 2003, 18,1% des PvVIH en France sont au chômage et 25,4% sont en inactivité. L'enquête nous indique que 61% de

---

<sup>13</sup> La circulaire du 2 janvier 2006 structure le dispositif de réduction des risques, met en place des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et annonce leur financement par l'assurance maladie.

<sup>14</sup> Voir à ce titre, «Passer le cap du handicap», *Journal du Sida*, 213, octobre-novembre-décembre 2009 & CELSE M., GEOFFROY L. (2009) : *VIH, Emploi et Handicap : Avis suivi de recommandations sur la prise en compte des personnes vivant avec le VIH dans les politiques de handicap*, Conseil National du Sida

ces personnes hors du marché de l'emploi envisagent de retravailler au moment de l'enquête (Peretti Watel, Spire, 2008). Une partie de ces personnes, ne trouvant pas de réponse à leurs besoins d'accès à l'emploi en s'adressant aux services publics<sup>15</sup>, s'adressent à des associations de lutte contre le sida pour impulser des stratégies d'accès à l'emploi (9 % en 2003). Les obstacles au retour à l'emploi identifiés sont la fatigabilité, la peur de la discrimination et les effets indésirables des traitements. On remarque l'influence du regard social sur la maladie dans la construction des parcours d'emploi des PvVIH.

«Pour moi, c'était une maladie honteuse un peu, vis à vis du regard des autres, c'est bien fait pour ta gueule, sale toxico, t'es plombé, bien fait pour ta gueule, ça c'est toujours d'actualité» (entretien, aide-cuisine, T2).

Pour répondre aux demandes, une douzaine d'associations ont depuis le début des années 2000, mis en place un axe d'accompagnement dans et/ou vers l'emploi en leur sein<sup>16</sup>, ce qui a donné lieu à des études qualitatives (Lhuillier & al., 2007).

## **1.2 Une expérimentation sociale locale : la jointure des champs**

Un collectif associatif, créé en 2005 à l'initiative d'un groupe d'acteurs militants sensibilisés et/ou issus de la lutte contre le sida, offre une pluralité de services pour impulser et consolider des parcours d'insertion en s'appuyant sur des activités économiques qu'il développe au sein de ses différentes associations partenaires. Il compte 42 salariés allant du poste de chargé d'accueil, de chargé d'accompagnement ou d'aide cuisine, au poste de chargé de projet Energie Renouvelable. Le collectif associatif intègre dès son origine une association de lutte contre le sida qui accompagne des publics venus de l'extérieur ou les salariés des associations partenaires du collectif. Depuis sa mise en place, le collectif associatif n'a cessé de développer ses activités économiques, centrées sur une approche solidaire des rapports sociaux : restauration traiteur biologique, chantiers d'éco-construction, jardinage, chantiers internationaux, commerce équitable, accompagnement social et accompagnement professionnel. Les activités mises en place sont porteuses d'une plus valeur sociale et sont valorisantes et valorisées socialement. La solidarité semble s'exprimer doublement à l'intérieur de cette organisation parce qu'elle s'exerce à travers des activités qui nourrissent un bien commun d'une part, et parce que le principe de solidarité s'applique entre les associations partenaires d'autre part. En effet, le principe de mutualisation des moyens humains et matériels

---

<sup>15</sup> Dans l'enquête VESPA, 51 % des personnes interrogées s'adressent à Pôle Emploi, 18 % au milieu du Handicap (réseau Cap Emploi)

<sup>16</sup> Treize associations ont lancé ce chantier à ce jour : Atelier 2000 (75), Basiliade (75), CEFRA (69), Envie (34), Epices (56), Idéo (69), La Main Fine (93), Le Tipi (13), Ligne de Vie (75), Lire la Ville (13), Réseau Hépatites (45), Résonance (56), Vivre Emergence (75)

permet à chaque association de bénéficier de services comptables et juridiques, de partager des postes de travail et de disposer de locaux communs. L'originalité de cette structure réside dans le fait qu'elle n'a pas intégré de cadres législatifs existants, comme ceux d'une SIAE par exemple. En effet, les acteurs du collectif associatif, sans pour autant dénier leur objectif d'insertion, évoquent leur choix du contournement du cadre de l'IAE en raison de la segmentation des publics qu'il produit, préférant axer l'organisation du travail sur l'hétérogénéité des publics et des parcours individuels. Le brassage social, générationnel et statutaire ouvre de fait une démocratie d'apprentissage :

«Ici, on n'est pas que sur du précaire. C'est ça la dynamique. (...) Le choix était de mixer encore plus les publics et surtout de ne pas avoir que des personnes avec soit les minima sociaux, soit des séropo, qu'il y en ait, bien sûr, mais qu'il y ait aussi des jeunes avec des diplômes, des anciens... » (entretien, présidente, T2).

Ce collectif associatif se réclame de l'économie solidaire et se base sur le pari d'intégrer au travail des PvVIH en demande d'emploi en mettant en place une pluralité d'activités économiques et en privilégiant le mélange des profils des salariés. C'est en effet la mixité des itinéraires individuels qui est le moteur des innovations sociales portées par cette structure. L'équipe salariée de cette entité associative est composée d'une diversité de genres et d'âges, de parcours de formation mais aussi de pathologies et/ou de handicap : des jeunes diplômés, des professionnels en reconversion, des militants de l'écologie, des syndicalistes, des demandeurs d'emploi... Ce «melting pot» tisse une croyance commune, incarnée dans des pratiques de lutte contre les discriminations : Se mélanger constitue un mot d'ordre en filigrane, qui régule les interactions entre les salariés du collectif associatif.

Cette organisation témoigne d'une volonté de redonner une place ordinaire à la pathologie VIH, qui demeure portée sur le devant de la scène médiatique dans la mobilisation collective des associations de lutte contre le sida (Peretti-Watel, Moatti, 2009 ; Cervera, Hourcade, 2010) : ici l'organisation tente la dilution de la question du VIH en se centrant sur la création d'emploi et d'activités économiques solidaires :

«Je dirais presque d'essayer de faire oublier aux gens qu'ils sont séropo en fait. De ne pas les mettre tous dans la même marmelade, essayer de les sortir un par un. Peut-être pas oublier non plus parce que t'oublies pas, forcément mais au maximum leur faire oublier, parce qu'ils peuvent faire quand même pas mal de choses. Moi, ça ne m'empêche pas, même si je suis fatigué à des moments, après il faut savoir se reposer, de pouvoir faire beaucoup de choses, je me suis aperçu que je peux faire beaucoup de choses.» (entretien, responsable travaux, PvVIH, T2).

L'accent est mis sur les rapports de travail et sur l'intégration au travail, dans l'échange et la transmission, plus que sur le handicap et/ou la pathologie :

«On a beaucoup travaillé sur le Sidaction [événement national médiatique annuel de récolte de don] quand il est arrivé. On travaillait tous les deux sans avoir ni l'un ni l'autre l'expérience de ce genre

d'événement. Mais heureusement, avec une bonne entente, malgré les moments de stress etc. Lui, c'est un ange de patience donc cela a aidé. Et [X] qui est plutôt nerveux et moi qui peut démarrer au quart de tour, il y avait un bon équilibre. Et un vrai échange, moi j'ai pu le former à la connaissance au VIH. Du coup, même [X] pouvait me poser des questions. Il y avait un vrai travail d'équipe.» (entretien, ancienne salariée chargée de projet, PvVIH, T2).

La maladie dans ce cadre va prendre une autre place qui s'efface peu à peu dans les rapports de travail. Si tout le monde sait, a connaissance de travailler «avec» la pathologie, c'est le principe de solidarité entre les salariés et entre les associations qui va primer. Agir sur les rapports de travail, notamment par leur inscription dans un tissu de relations conviviales est un moteur d'innovation, marqueur d'identité. Il s'agit de vivre autrement le rapport à l'emploi et à la maladie.

A travers l'étude de ce collectif associatif, nous constatons une volonté d'agir sur les rapports salariaux conventionnels, d'accroître l'esprit délibératif par la discussion collective et de mettre en pratique la logique d'expérimentation, en construisant un socle identitaire commun. Cet îlot créé des barrières invisibles avec son environnement pour impulser des innovations sociales. Mais dans l'expérimentation de parcours d'emploi alternatifs, l'ouverture à l'environnement institutionnel est néanmoins nécessaire. La thématique de la création d'emploi, celle de la santé et celle du handicap, se rejoignent à travers des valeurs et des croyances partagées, incarnées dans les pratiques :

«La collectivité ensemble, si tu veux, c'est d'essayer de faire des choses vraiment ensemble sans avoir d'a priori sur qui que ce soit. Tout le monde doit servir à quelque chose. (entretien, responsable travaux, PvVIH, T2).

## **2. Expérimenter des parcours d'insertion**

### **2.1 Retour sur les cadres existants : le cas de l'Insertion par l'Activité Economique**

Le développement du secteur de l'IAE trouve son origine dans des expérimentations menées par des travailleurs sociaux, des syndicalistes, ou encore des acteurs publics dans les années 70. Cette autre histoire d'expérimentations s'anime dans le creuset de l'action sociale. Que ce soit à travers les unités de production dans des établissements médico-sociaux, les ateliers ou services de remplacement dans les CHRS<sup>17</sup>, ces expériences témoignent d'une ouverture du social à l'économique ou d'une «nouvelle donne de l'action sociale» (Defalvard, 2006, 43). Des acteurs professionnels se sont mobilisés, pour répondre aux besoins constatés sur le terrain.

«C'était très nouveau dans le paysage que des éducateurs veulent jouer au patron (...) J'ai eu la chance moi localement d'avoir un directeur ouvert à ce genre de démarche, qui m'a donné carte blanche en me disant, vous travaillez à mi temps sur le quartier mais ok pour monter votre projet de création d'une entreprise avec des jeunes en difficulté.» (entretien, ancien directeur, Entreprise d'Insertion (EI), T3).

---

<sup>17</sup> Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Bénéficiant d'un soutien institutionnel dans la négociation de cadres publics, des expérimentations ont pu prouver que les leviers de l'accès à l'emploi des jeunes pouvaient se situer dans des cadres spécifiques<sup>18</sup>. Un secteur propre à l'accompagnement dans et vers l'emploi a vu le jour, traduisant une «subversion du social par l'économique» (Autès, 1999). Ces expérimentations sont aujourd'hui encadrées par des lois<sup>19</sup>, qui traduisent une institutionnalisation des innovations sociales portées par ce secteur. A ce titre, l'histoire des Associations Intermédiaires est intéressante à souligner :

«Une association qui fait du prêt de main d'oeuvre, c'est ça le principe qu'on avait inventé (...). Par contre, on était hors cadre légal puisque ce prêt de main d'oeuvre était théoriquement interdit par le code du travail, c'était là aussi le courage des communes et des organisations syndicales que d'admettre ça et d'autre part on était complètement hors la loi en matière fiscale. (...) On avait un argumentaire et un soutien populaire qui font que l'on ne nous a pas touché. Si on avait été isolés et pas représentants d'institution, on aurait été flingués par l'administration, c'est clair» (entretien, ancien président, tête de réseau national, T3).

Le processus d'institutionnalisation de ces innovations sociales s'est concrétisé par un encadrement intrusif des pouvoirs publics, pour répondre aux problèmes du chômage de masse. Les nouvelles modalités de conventionnement des SIAE contraignent ces dernières à des objectifs de «sorties vers l'emploi durable» et témoignent du passage d'une logique de moyen à une logique de résultat<sup>20</sup>. Les procédures d'évaluation des SIAE se sont précisées, sous l'angle d'une rationalisation gestionnaire, de contrôle et de régulation des administrations déconcentrées, déployant une «normalisation tutélaire-marchande» (Gianfaldoni, 2010, 84). La question qui se pose alors est celle de l'effet de ce contrôle sur les pratiques et les résultats de l'accompagnement dans et vers l'emploi : en effet les bénéfices de l'intégration au travail ne sont-ils pas perdus du fait de l'obligation de sorties de la SIAE vers l'emploi durable (Cervera, Defalvard, 2009) ? L'avènement de ce nouveau paradigme a aussi fait l'objet de critique, notamment celle de le considérer comme un nouvel «espace d'inemployabilité» (Ebersold, 2001). Néanmoins, le secteur est aujourd'hui organisé par un ensemble de supports d'intermédiation (Gianfaldoni, 2010), consacrés par les têtes de réseau local des SIAE. Ces entités d'intermédiation permettent un rapport de force à l'égard du processus de rationalisation publique du secteur. Les réseaux de l'IAE jouent un rôle de contre pouvoir autant

---

<sup>18</sup> Voir le Rapport de Bertrand Schwartz de 1981 sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, qui donna ensuite naissance aux Mission Locales et au Permanence d'Accueil d'Informations et d'Orientations (PAIO) en 1982. & cf. SCHWARTZ B. (1994), *Moderniser sans exclure*, Paris, La Découverte

<sup>19</sup> Nous pouvons notamment mentionner la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion ; la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

<sup>20</sup> Voir la circulaire DGEFP n°2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures d'insertion par l'activité économique : Les SIAE doivent atteindre sur 3 ans 60 % de sorties dites «dynamiques», comprenant 25 % de sorties vers l'emploi durable (CDI ou CDD ou mission d'intérim de plus de 6 mois), des sorties vers l'emploi de transition (CDD ou mission d'intérim de moins de 6 mois ou contrats aidés) et des sorties dites positives (formation qualifiante ou emploi dans une autre SIAE)

qu'ils alimentent la structuration du secteur pour garantir une offre d'insertion, par delà les divergences de points de vue quant au positionnement des SIAE sur le secteur concurrentiel<sup>21</sup>.

L'institutionnalisation du secteur témoigne d'un cheminement vers l'encadrement législatif des expérimentations sociales, de la prise en charge publique de dynamiques portées au jour par les acteurs ancrées dans des dynamiques de terrain. Ce cheminement, presque naturel à nos yeux, pose la question du circuit d'institutionnalisation et du cercle vertueux d'une prise en charge publique. Les limites de la logique du sas sont toutefois aujourd'hui avérées, au regard du taux de sorties des «salariés en insertion», et notamment des anciens bénéficiaires des minima sociaux, sur le marché du travail classique (*Dares Analyses*, 2011). Aussi, des stratégies de résistances ou de contournement des cadres existants sont à l'oeuvre comme le montrent les Entreprises d'Insertion «Le Relais» (Duponchel, 2009) ou l'Atelier Chantier d'Insertion «Travailler et Apprendre Ensemble»<sup>22</sup>. Ces expériences, se situant dans des cadres institués, reflètent le retour d'un militantisme d'insertion, nourrissant de nouveau la croyance du «nul n'est inemployable». La réflexion pourrait également s'ouvrir sur les expériences menées par des entreprises classiques, faisant le choix de l'accompagnement de publics fragilisés, se référant à un modèle «d'entreprise insérante»<sup>23</sup>.

Au delà de la critique du secteur de l'IAE, les valeurs partagées par ces acteurs s'avèrent communes sous certains aspects à ceux du collectif associatif étudié. En effet, le choix du mélange et de la mixité des publics, contrecarrées aujourd'hui par la logique des politiques publiques, fonde l'esprit originel de l'insertion :

«Si on ne mélange pas les gamins, ils n'apprennent rien. Ils ne se confrontent pas. Alors se confronter, ça veut dire qu'il faut qu'il y ait des adultes qui les aident à se confronter, ça ne veut pas dire qu'il faut qu'ils se tapent sur la gueule les gamins... Mais il y a un vrai débat là. Je pense que le mélange, avec le concept de mixité actuel qui est assez ambiguë... Mais le mélange des gens et des genres, ce qu'on avait fait nous dans la boîte, c'est un des préceptes de départ qu'on a mis en avant. On ne met pas les mêmes gars du même quartier dans le même coin. Homme et femme, difficultés différentes, on a eu aussi bien la femme du conseil général qui a eu un accident de bagnole et qui s'est retrouvée en fauteuil roulant que le petit black qui a fait deux ans de taule, voilà, on mélange tout, on mélange les genres.» (entretien, ancien directeur, EI, T3).

---

<sup>21</sup> Notons la tendance du Comité National des Entreprises d'Insertion à orienter ses membres vers des modes de gestion et de management issus de l'entreprise privée lucrative, afin notamment de déjouer l'étiquette stigmatisée de l'insertion

<sup>22</sup> Travailler et Apprendre Ensemble (TAE) est une entreprise pilote du Mouvement ATD Quart Monde qui, s'appuyant sur un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) recrute des personnes issues de la grande pauvreté en CDI, sur un modèle économique privilégiant la réflexion sur le travail et les modes d'organisation du travail. Les EI «Le Relais», de la même manière, proposent des CDI aux salariés en insertion

<sup>23</sup> Voir notamment, l'entreprise de nettoyage «Plus que parfait» qui met en place un accompagnement social de ses salariés : <http://www.plusqueparfait.fr>

Le développement de l'IAE, son encadrement public progressif, «la lutte pour la reconnaissance» (Honneth, 2000) des acteurs de terrain, font écho aux initiatives actuelles à l'oeuvre, qui se situent hors de ce cadre institué. Enfin, si «l'institutionnalisation est à la fois un processus de normalisation, de régulation et de cognition» (Gianfaldoni, 2010, 90), alors le renouveau militant à l'oeuvre sur la thématique de l'insertion et de la création d'emploi prend-il le chemin de sa prise en charge publique ?

## 2.2 Le renouvellement d'un militantisme d'insertion : les conflits de règles

Nous considérons que le secteur de l'IAE s'est constitué sur le terreau de l'innovation sociale, similaire à celui qui voit grandir l'expérimentation du collectif associatif étudié. Au regard des processus de captation publique, le processus d'encadrement peut, selon Gianfaldoni, se synthétiser ainsi :

«L'institutionnalisation de l'innovation peut s'assimiler à la production d'un nouveau cadre normatif qui s'approprie à travers l'usage normé de nouvelles ressources, les conventions qui se créent à cet effet et la transgression des normes existantes qui en découlent» (Gianfaldoni, 2010, 80).

Cet apport suscite l'attention sur une analyse en terme de cadre normatif émergent, de déviations aux normes en vigueur et de multiplicité des ressources.

Nous mettons en avant une opposition entre les règles de l'accompagnement en vigueur sur les territoires, mises en application par la politique publique d'emploi, et les règles de l'accompagnement initiées par le collectif associatif, régulant son organisation. Trois règles peuvent émerger de l'accompagnement tel qu'il est à l'oeuvre dans les SIAE ou au sein du SPE : celle du retour à l'emploi durable, celle de la dualité de l'accompagnement<sup>24</sup> et celle de la formalisation de la relation d'accompagnement. Symétriquement, vont s'y opposer les règles qui émanent de l'expérimentation sociale du collectif associatif : la règle de la consolidation des parcours, la règle du contenant et celle de la relation empathique d'accompagnement.

Règles du SPE / IAE	Règles de l'expérimentation sociale
Sortie vers l'emploi durable	Consolidation des parcours
Encadrement	Contenant
Formalisation	Empathie

<sup>24</sup> En effet, l'accompagnement dans les SIAE est doublement dual : dans et vers l'emploi d'une part, social et professionnel d'autre part. cf : CERVERA M., DEFALVARD H. (2009), «Accompagnement dans et vers l'emploi : Profits et pertes dans les SIAE, *Travail et Emploi*, 119, p.51-62

La règle de la sortie vers l'emploi durable à l'oeuvre dans les SIAE se distingue de la règle de la consolidation des parcours telle qu'elle s'applique dans le collectif associatif. Ses salariés, inscrits dans des parcours différents, vont enclencher un parcours professionnalisant, sans induire un objectif de sortie qui serait comptabilisé en terme d'objectif d'insertion :

«J'ai l'impression d'avoir bouclé la boucle justement. D'être arrivée à la fin de quelque chose et au début d'autre chose. D'avoir rassembler quinze ans d'expériences professionnelles pour en faire quelque chose qui tient la route, ce que m'a donné [l'association]. Et aujourd'hui, de repartir vers un métier que j'invente. Dans mon parcours professionnel, je suis fière de moi, d'avoir réussi, d'avoir eu ce diplôme, et avec les félicitations du jury en prime, alors que je n'y croyais pas du tout au départ.» (entretien, ancienne salariée chargée de projet, PvVIH, T2).

Le parcours n'est pas ici formalisé par des étapes concrétisées par des contrats séquentiels<sup>25</sup> mais dans cet exemple, par un contrat de professionnalisation qui va faire appel à la formation qualifiante en alternance.

La dualité de l'accompagnement à l'oeuvre dans les SIAE va davantage se traduire dans le collectif associatif par la règle du contenant : l'organisation associative, la relation d'équipe et les relations entre pairs vont créer ce contenant. L'accompagnement va se baser sur le montage de projet, présentant un pari et un défi, et ne va pas être organisé de manière cadrée. Le choix d'un encadrement faible dans l'emploi va créer une pédagogie de responsabilisation et d'apprentissage de l'autonomie :

«C'est toute la difficulté de prendre une action que tu mènes de bout en bout. C'est un défi. C'est comment on met les personnes dans une position de défi et comment on accompagne ce défi là. Bon, cela marche quand même à 80 %, mais c'est quand même un peu aléatoire. Il y a des moments, c'est chaud pour les personnes, mais cela fait partie du processus, et cela va être comment on a les moyens d'accompagner ce processus de manière constructive ?». (entretien, présidente, T2).

Au lieu d'un encadrement de proximité dans l'intégration au travail, c'est davantage un parrainage épisodique qui va s'organiser, dans le déroulement du projet, relié à un accompagnement collectif :

«Ce qui me plaît le plus, c'est que je me cultive, j'apprends tout le temps. Bon, c'est un gros problème par rapport à mon niveau d'étude, je suis un peu frustrée par rapport à ça. Et ce qui me plaît moins, c'est que parfois j'aimerais bien être un peu plus encadrée. (...) Ils essaient de mettre les gens comme ça, mais parfois tu as besoin d'être un peu aidé. (entretien, documentaliste, PvVIH, T2).

Cette pédagogie spécifique d'insertion semble une des originalités de cette structure, qui trouve sa source dans l'histoire du militantisme anti-sida dont sont issus ses acteurs.

---

<sup>25</sup> En effet, les EI embauchent les «salariés en insertion» en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) d'une durée maximale de 24 mois, qui selon les pratiques, va s'échelonner en plusieurs contrats : premier contrat de 6 mois, deuxième contrat de 6 mois, puis, troisième contrat de 12 mois, en fonction des évolutions de l'employabilité du salarié en parcours

La formalisation de l'accompagnement, à l'oeuvre dans la mise en place des contrats RSA ou dans les engagements mutuels pris entre SIAE et salariés en insertion se distingue ici de l'expérimentation de parcours inscrits dans le règne de l'informel et de la convivialité :

«De mon côté, je me suis sentie intégrée quand je suis arrivée. Et puis après, il y a eu plein de nouveau de plus en plus (...). Il y en a plein qui sont devenus des amis. Même si je ne travaille plus ici, je reviens avec plaisir et je les vois en dehors. Quand j'y travaillais, je les voyais aussi à l'extérieur et puis à travers les moments de pause, au café, on conjugait nos idées, et on essayait de faire en sorte que cela puisse coïncider avec une autre asso, de partager nos réseaux, de donner des contacts, c'est très riche au niveau des temps de pause et des discussions à table et caetera. Justement, par cette entente, une envie de faire avancer les choses en groupe.» (entretien, ancienne salariée chargée de projet, PvVIH, T2).

C'est avant tout la règle de l'empathie qui va guider les pratiques et les usages dans ce collectif associatif. L'ensemble de ces règles nouvelles qui émanent des pratiques vient transgresser les règles qui façonnent les usages courants, annonçant des modalités différentes d'accompagnement et un autre sens au travail.

Enfin, le collectif associatif s'appuie sur une hybridation de ressources, monétaires ou non monétaires parce que le travail bénévole a une grande place dans son organisation et que les apports matériels sous forme de dons sont importants d'une part, et parce que les financements publics<sup>26</sup> font partis de son modèle économique, basé par ailleurs sur une part d'auto-financement. L'homme y est la ressource primordiale. Cette pluralité des ressources publiques ou privées ordonne la règle de la recherche et de la veille sur les dispositifs publics et privés existants, dans une logique d'impulsion de parcours d'insertion. Ces modalités de fonctionnement peuvent s'expliquer par l'impact de la culture des mobilisations collectives et de l'engagement dans la lutte contre le sida (Barbot, 2002 ; Fillieule, 2001), qui a toujours favorisé des expérimentations pour répondre aux besoins des personnes atteintes.

---

<sup>26</sup> Les leviers d'insertion s'appuient en effet au départ sur des contrats aidés, que ce soit des Contrat Unique d'Insertion non marchand ou les aides octroyées par l'Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) pour la mise en place de contrat relié à la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

### **3. Vers une lecture institutionnaliste des parcours d'insertion en association**

#### **3.1 Lecture biographique des trajectoires : travail et militantisme**

Tout d'abord, les PvVIH ont développé pour certaines d'entre elles une compétence acquise sur la gestion des soins, compétence qui peut être mobilisée dans l'activité professionnelle, comme le souligne Lhuillier :

«La conscience de soi se restructure sous la poussée de ce mode d'objectivation violent de la corporéité qui est l'éprouvé de la maladie : elle est au fondement du développement de nouvelles compétences.» (Lhuillier & al., 2010, 8).

La gestion de l'observance des traitements et la maîtrise de soi génèrent des savoirs et des capacités, caractéristiques singulières de ces trajectoires de vie, qui s'agrègent à la trajectoire professionnelle :

«Ma difficulté, c'était de dire : «Voilà, j'ai un trou dans mon curriculum vitae, comment je peux d'une part l'expliquer, mais surtout le valoriser ?». On passe une énergie, on a une résilience, on a fait preuve du truc, pour se sortir, de ce qui était pour moi un pied dans la tombe (...). Il y a aussi le caractère, et le fait de prendre des choses en main et à un moment de lutter. Et je dis que cette force-là, on est obligé de la taire et de ne pas la valoriser ? Dire à un employeur, cette capacité que j'ai, cette compétence qui a été développée, on ne peut pas la mettre en avant ? Parce qu'elle peut être intéressante cette compétence pour un employeur.» (entretien, chargé de projet, PvVIH, T2).

Les ruptures dans les parcours dues à l'arrivée de la maladie vont se transformer, par l'expérience vécue, en expertise transférable dans le travail. Aussi, le travail va permettre aux PvVIH de sortir de l'isolement :

«Je me sentais mieux dans ma tête, parce que moi, en fait avant de reprendre le travail je ne faisais rien de mes journées, je parlais à moitié en dépression aussi, parce que j'en avais marre, je me sentais inutile, j'avais un enfant, je ne travaillais pas, je me sentais un naze. Et puis le fait de reprendre le travail, ça allait mieux, je me sentais mieux.» (entretien, aide cuisine, PvVIH, T2).

On retrouve ici le rôle socialisant du travail, à l'oeuvre dans les SIAE ou plus généralement lors de la sortie de période de chômage. La spécificité de cette reprise de confiance, d'estime et de relations sociales retrouvées par la reprise de l'activité professionnelle dans ce cadre associatif confirme que c'est l'accès à l'autonomie qui est valorisé en pratique :

«C'est à toi de trouver ta place ici un petit peu. Ce n'est pas évident, ce n'est pas toujours facile. J'ai bien vu, il y avait des personnes qui étaient un peu autour de moi au début, qui ne sont pas restées parce que pour eux, ce n'était pas bien ici parce qu'ils n'étaient pas habitués à être autonome non plus. Dans leur vie, eux même. Moi, ça fait belle lurette que je suis autonome, donc je n'ai pas éprouvé de trop grosses difficultés à m'intégrer ici.» (entretien, responsable travaux, PvVIH, T2).

L'image du porteur de projet ressort ici, capable de mener une activité nouvelle. Le collectif se nourrit des projets individuels et chaque participant à l'expérimentation commune peut y dérouler son aspiration professionnelle. Un espace des possibles s'ouvre pour la personne recrutée, entraînant également des ambiguïtés et des échecs dans la construction des parcours. Dans tous les cas, les croyances en l'alternative régulent les innovations sociales qui s'y déroulent. Par ces processus d'apprentissage et d'accès au travail, s'opère un passage entre le statut d'usager-

bénéficiaire d'une association au statut d'acteur du changement social, par le fait de porter un projet au sein des interactions entre acteurs :

«Je suis arrivée, je ne savais pas ce que je foutais là. Bon, l'idée, c'était aussi de les aider quelque part, dans la lutte contre le VIH. Parce que j'étais déjà engagée à ce niveau là, j'étais déjà avant bénévole dans une asso. Donc, l'idée c'était que je ne venais pas simplement en tant que bénéficiaire, mais j'avais envie d'être actrice.» (entretien, ancienne salariée chargée de projet, PvVIH, T2).

Le passage du bénévolat au salariat est rendu possible par l'organisation militante du collectif. Ainsi, une personne peut également entrer dans le collectif associatif simplement pour venir aider aux travaux de jardinage ou de bricolage, puis progressivement intégrer l'équipe salariée des associations partenaires :

«Ce qui est proposé reste lié à l'humain, ce n'est pas juste embaucher des personnes pour qu'elles aient un emploi, c'est aussi leur faire faire des travaux liés à l'humain et qui apportent à des gens qui ne sont pas salariés, qui viennent en profiter.» (entretien, ancienne salariée chargée de projet, PvVIH, T2).

Les trajectoires individuelles, inscrites dans des logiques d'autonomisation vis à vis de la gestion de la maladie viennent rencontrer un espace associatif militant qui devient support à de nouveaux rapports au travail, questionnant ainsi les notions même de précarité ou les normes d'emploi classiques :

«Je me suis aperçue que la structure coïncidait avec ce que je recherche. En général, des structures souples où on nous laisse à la fois prendre nos responsabilités, avoir une certaine autonomie et je sais par la qualité de mon travail, par ma rigueur, ça, cela vient facilement. (...) Donc du coup, je peux aménager ici mes horaires comme je l'entends.» (entretien, chargée de communication, agence prestataire partenaire, T2).

Les trajectoires de vie s'agrègent à l'organisation militante et donne un autre sens au travail, comme une manière de faire ensemble. L'ensemble de ces trajectoires se construisent ensuite dans les interstices des interactions entre acteurs associatifs et produisent une revendication commune, celle de faire reconnaître de nouvelles modalités de *faire au travail* et d'*être au travail*.

### **3.2 Processus de négociation et de concertation : quelle reconnaissance ?**

Une marche vers la reconnaissance est activée aujourd'hui par les acteurs porteurs de ce collectif associatif. La négociation des termes des financements publics de la structure passe par un échange avec les pouvoirs publics locaux et les organismes de l'emploi et du handicap<sup>27</sup>. Des arènes de délibérations entraînant des interactions entre acteurs associatifs et acteurs publics s'ouvrent, après 5 ans d'activités et de créations d'emploi dans le collectif associatif. C'est une quête de légitimité qui est à l'oeuvre, rendue possible par la justification du maintien d'emplois sur le territoire. La concertation entre le collectif associatif et la sphère des pouvoirs publics se déroule dans un premier temps de manière informelle :

---

<sup>27</sup> Réseau Cap Emploi, Pôle Emploi

«Il y a des liens avec les institutionnels, car il y a beaucoup d'institutionnels qui sont déjà venus et qui viennent régulièrement sur le site, mais ce ne sont pas des liens officiels. Il n'y a pas eu de partenariat financier ou politique qui aient été mis en place.» (entretien, ancien directeur, T2).

Les espaces propices à l'enclenchement d'un processus de reconnaissance se situent soit formellement, lors de temps de réunion ou de comité de pilotage, soit de manière informelle, lors de déjeuner sur le site du collectif associatif.

Le réseau de partenaires du collectif a pu se tisser autour d'intérêts partagés, notamment celui de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, dans la mesure où l'organisation du collectif associatif, basée sur la réflexivité et l'échange de savoirs, donne un cadre adéquat à la mise en oeuvre des politiques publiques en matière de handicap :

«Avec le côté engagement, investissement personnel, tout ce côté là, on n'est pas dans une entreprise classique. Avec aussi des gens qui ont des idées à défendre, qui défendent des choses et qui veulent monter des projets et qui sont très à l'écoute des personnes, de leurs difficultés, de ce qu'ils peuvent apporter. Et donc, avec des organisations à trouver pour les personnes handicapées, des organisations très intéressantes en fonction de leur difficulté, des temps de travail adaptés, des organisation du travail aussi, qui étaient pour nous très facilitant. On est, avec le collectif malgré tout, sur une entreprise proche de ce qu'on peut attendre d'un milieu protégé de travail. (entretien, chargé d'accompagnement, Cap Emploi, T2).

Pour autant, le collectif associatif ne dispose pas des financements propres au conventionnement d'une Entreprise adaptée car il maintient la mixité des publics comme objectif phare. Mais prouver qu'une dynamique de travail alternative peut se développer en ces termes conduit à une légitimation d'une discours spécifique d'insertion, qui, au fil des négociations, peut être reconnu par le SPE.

Le terrain d'entente se développe avant tout à travers l'inter-relation subjective : un accord sur les croyances, sur les valeurs, va se créer tacitement entre les membres du collectif associatif et des acteurs publics, l'échange s'apparentant à un débat politique :

«L'aspect transversal m'intéresse dans tout ça. Ca dépasse les structures, les collectivités, c'est l'innovation sociale. (...) Je leur expliquais que nous étions quelques élus [dans la communauté d'agglomération] et ailleurs à rappeler que l'innovation, ce n'est pas simplement l'innovation technologique (...). En même temps a fortiori quand on est des gens de gauche ce qui est mon cas, c'est quand même de rappeler que la première des innovations, c'est l'innovation sociale, c'est à dire celle qui se fonde sur les hommes et les femmes d'un pays, d'une entreprise, d'une association.» (entretien, élu, communauté d'agglomération, T2).

Le prisme de l'innovation sociale devient un levier de financement introduit par les collectivités territoriales. A force de persuasion et de mises en visibilité des actions du collectif associatif sur le territoire, la mise en place récente d'une concertation réunissant les différents échelons territoriaux et les acteurs associatifs au sein d'une même arène ouvre la voie d'une intégration progressive des actions aux financements liés à l'innovation sociale, conférant au collectif associatif une reconnaissance publique, permettant d'envisager la pérennisation des actions.

Enfin, le débat sur la substance du militantisme pour accéder à une reconnaissance institutionnelle s'ancre au coeur des délibérations internes :

«La fragilité actuelle du collectif m'invite à penser qu'il faut, au moins de façon parcellaire, qu'il y ait un lien avec les institutions officielles. Je suis aussi convaincu personnellement qu'un travail de l'intérieur est souvent plus efficace qu'une lutte externe pour laquelle on se bat et qui finit par nous épuiser.» (entretien, ancien directeur, T2)».

Se battre à l'intérieur des dispositifs publics ou privilégier le rôle de contre-pouvoir extérieur aux dynamiques de co-construction des politiques publiques constitue un questionnement global sur les processus d'engagement (Becker, 2006), en perpétuel renouvellement.

«Il faut pour cela reconnaître et établir au préalable qu'il revient aux individus et aux groupes de définir, suivant des termes et des conditions qui leur sont propres, ce qui constitue les paramètres acceptables du bien et de l'accomplissement personnel - dans la mesure, il va sans dire, où l'actualisation de ces paramètres n'entrave pas la liberté des autres.» (Fraser, 98, 20).

Si on reprend les propos de Fraser, les fondements d'une revendication identitaire ou d'un mouvement militant se constituent dans un premier temps à l'intérieur des groupes constitués autour de croyances partagées et de pratiques communes. Le glissement de ces revendications à la sphère étatique entraîne des tensions dans les engagements individuels et la construction d'identité collective.

### 3.3 Institution de résistance et institution étatique

Nous nous appuyons sur la définition des institutions de Greif (Greif, 2009, 194) et sur les travaux de Descombes, qui les considère comme :

«un esprit objectif parce qu'elles reposent sur des idées. Ces idées sont communes, non pas parce qu'elles seraient en fait partagées par beaucoup d'individus, mais parce qu'elles font autorité» (Descombes, 1996, 349).

A partir de là, il est possible de considérer que le collectif associatif étudié se constitue en *institution de résistance* parce qu'il s'appuie sur des croyances et des valeurs partagées par ses membres, parce qu'il déroule des pratiques communes et qu'il rend visible leur résultat (l'expérimentation de parcours d'insertion) et parce que les idées défendues font autorité sur les membres de l'organisation et se transmettent à son environnement institutionnel, au delà des frontières invisibles qu'il crée avec lui, comme le montre les partenariats en construction avec le SPE. Enclin à des pratiques transgressant les normes en vigueur, cette *institution de résistance* et les innovations sociales qu'elle porte entrent en opposition avec ce que nous qualifions d'*institutions étatiques*<sup>28</sup>. Les règles émanant des pratiques de résistances, constituées par l'articulation des trajectoires individuelles qui s'y déroulent, entrent en contradiction avec les règles du retour à

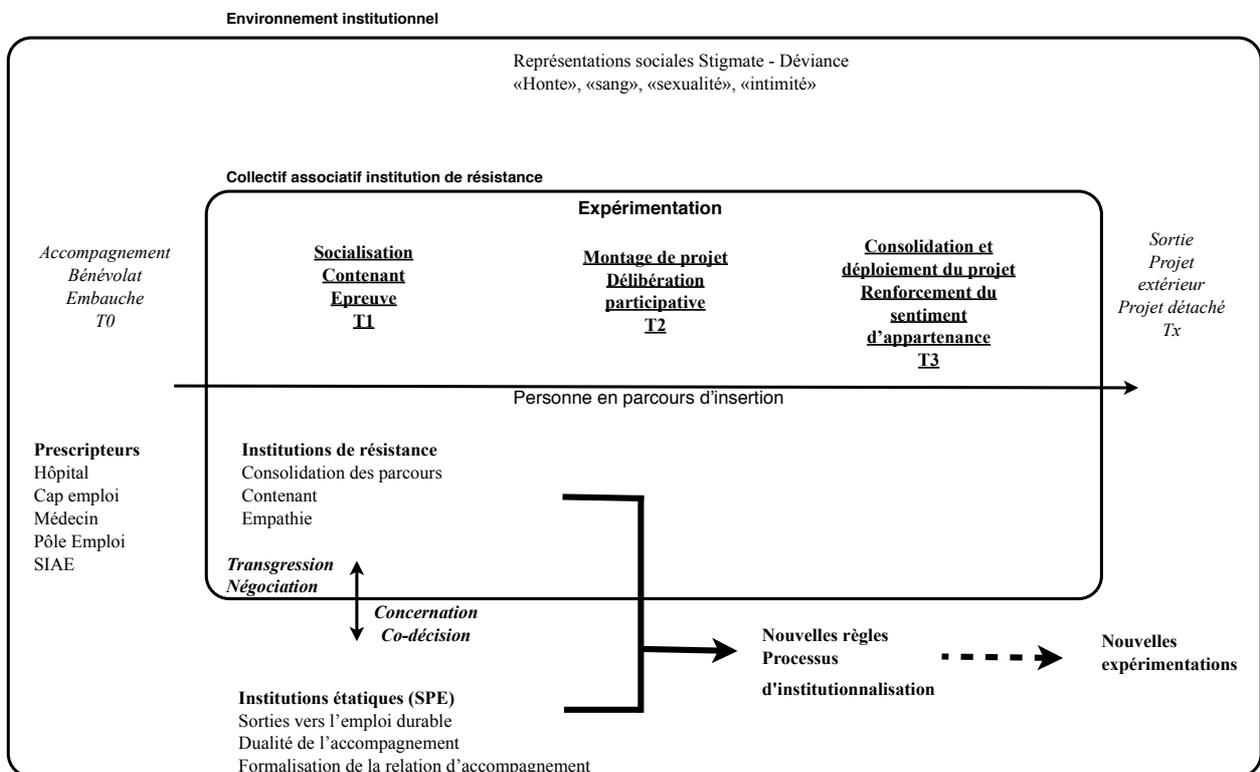
---

<sup>28</sup> Nous les considérons ici comme les pouvoirs publics locaux, les maillons du SPE comme Pôle Emploi, Cap Emploi ou encore les SIAE du territoire

l'emploi, pour finalement s'y conjuguer, par la voie de la négociation et de la concertation. Ces processus entraînent une reconnaissance progressive, conduisant à terme à la naissance de nouveaux cadres institutionnels. Au delà d'une dynamique de captation publique, l'exemple mis en avant montre que les nouvelles règles et les nouvelles pratiques vont intégrer un cadre légal qu'elles contribuent à construire. La voie d'une co-construction des politiques publiques s'ouvre par la persistance d'une logique d'expérimentation sociale.

Nous proposons de clarifier notre approche à l'aide d'un schéma qui tente d'illustrer les interactions entre le champ de l'expérimentation portée par cette *institution de résistance* et le champ des *institutions étatiques*. Le déploiement de parcours d'insertion alternatifs est figuré en trois étapes, enclenchées après l'embauche dans le collectif associatif et aboutissant à la sortie de celui-ci vers un autre projet. L'expérimentation peut monter en généralité par l'identification de nouvelles règles qui vont se mêler aux règles émanant des *institutions étatiques*, traduisant alors un processus d'institutionnalisation progressif. On peut ensuite facilement anticiper que la modification de l'environnement institutionnel intégrant ces nouvelles règles et pérennisant l'expérimentation repérée impliquera par la suite la naissance d'une autre expérimentation sociale.

Schéma : Expérimentation des parcours d'insertion en association



Ce schéma intègre les représentations sociales, reliées à des dynamiques de déviance (Becker, 1985) et/ou de stigmatisation (Goffman, 1975), qui façonnent l'expérimentation des parcours d'insertion, dans la mesure où le sida a encore la particularité de créer des représentations ambiguës dans l'imaginaire collectif (Langlois, 2006). L'impact des représentations sociales est repéré dans les trajectoires de vie, favorisant le maintien du secret de la pathologie, de stratégies de contrôle de l'informations ou de dissimulation, que les parcours d'insertion alternatifs tentent de dépasser. A travers ce schéma, nous tentons d'actualiser des modalités différentes d'agir sur le travail et sur l'emploi hors des cadres existants, comme le résultat d'une culture de l'engagement vers un bien commun qui progressivement, perce ces cadres pour en tracer de nouveaux.

## Conclusion

«Je suis donc venu voir [cette association] en disant : «Et bien voilà, eux ils travaillent sur l'insertion des séropositifs». Je me suis dit qu'ils avaient peut-être un argumentaire, un déroulé, et qu'il y avait peut-être moyen de voir avec eux s'il y avait une certaine façon de présenter les choses.» (entretien, chargé de projet, PvVIH, T2)

L'exploration de l'initiative associative étudiée, en la mettant en miroir de l'histoire du secteur de l'IAE, nous amène à mettre en place un schéma d'interprétation du circuit d'institutionnalisation des innovations sociales. On peut mettre en lumière les paradoxes que contient ce processus, tant le secteur de l'IAE semble contrecarré par un encadrement public abouti, dont les bornes sont difficilement modulables aujourd'hui. Les marges de l'action publique laissent place à la constitution d'îlots de résistance aux pratiques instituées, qui ne réclament finalement que leur propre institutionnalisation. Mais la force de l'engagement demeure et intègre une dimension politique au débat. Les conflits de règles mis en avant traduisent une tension permanente entre la logique d'expérimentation sociale et la logique de rationalisation et d'encadrement publics. Les acteurs associatifs rappellent combien ils craignent de «perdre leur âme» face à la négociation avec les acteurs publics. C'est parce que ces acteurs sont issus d'un certain type d'activisme et de militantisme, celui de la lutte contre le sida, que de nouvelles règles ont pu émerger et se sédimenter dans cette initiative. Mais la spécificité des trajectoires individuelles induites par la séropositivité, tend à se diluer dans une organisation composée d'une pluralité de profils. L'accompagnement spécifique développée sur la question du sida, tend également à élargir son champ :

«Toute la phase d'accompagnement que l'on a pu mettre en place sur la spécificité du VIH, je pense qu'on s'est rendu compte petit à petit que finalement, cet accompagnement, pour les accidentés de la vie, c'était le même. Quel que soit le type d'accident.» (entretien, ancien directeur, T2)

La boucle se ferme quand l'organisation va permettre au final un accompagnement collectif de publics globalement fragilisés, mis à l'écart du marché du travail classique et/ou stigmatisés. L'initiative développée atteint donc une cible plus étendue qu'à sa création : celle de créer de l'emploi de qualité pour tous dans un environnement propice à l'innovation sociale.

L'appel aux paradigmes de la sociologie néo-institutionnaliste (Powell, DiMaggio, 1991) peut également équiper notre lecture en terme d'*institutions de résistance*, car ils nous aident à considérer le caractère à la fois régulateur et constitutif des institutions. Dans notre exemple, ces dernières, par leur développement et leur renouvellement, contribuent à façonner des nouveaux paysages institutionnels permettant la construction de parcours d'insertion alternatifs. Cette lecture est sans doute à privilégier afin d'approfondir notre analyse. Enfin, l'étude de ces rapports de force et de ces partenariats entre action publique et secteur associatif poussent à élargir le débat vers la question des mobilisations collectives et des groupes en lutte face à des situations inégales ou inévitables, ouvrant une réflexion au coeur des travaux de Fraser, celle de l'analyse des processus de reconnaissance et de redistribution (Fraser, 2011). Finalement, ces constellations d'acteurs sont imprégnées par la volonté de faire valoir une spécificité et une cause face à l'injustice ou une situation d'exclusion, relançant aujourd'hui la question fondamentale de Fraser :

«La justice requiert-elle de placer la reconnaissance des caractères distinctifs des individus et des groupes au-dessus de la reconnaissance de leur commune humanité ? (Fraser, 2004, 162)

## Références bibliographiques

- ANRS, *Actualités en santé publique*, «Enquête ANRS-VESPA», novembre 2004
- ANNE D. L'HORTY Y., (2009), «Aides sociales locales, revenu de Solidarité active (RSA) et gains du retour à l'emploi », *Economie et Statistique*, 429-430, pp. 129-159.
- AUTES M. (1999), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- BARBOT J. (2002), *Les malades en mouvements. La médecine et la science à l'épreuve du sida*. Paris, Balland.
- BECKER H. (2009), «A la recherche des règles de la recherche qualitative», *la vie des idées*, 30 avril 2009.
- BECKER H. (2006), « Sur le concept d'engagement », *SociologieS* [En ligne] , Découvertes / Redécouvertes , Howard Becker , mis en ligne le 22 octobre 2006.
- BECKER H. (1985) [1963], *Outsiders. Etude de sociologies de la déviance*, Paris, Métailié.
- BROQUA C. (2006)., *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques.
- BUTON François (2005), «Sida et politique: Saisir les formes de la lutte», *Revue française de science politique*, 55, 5-6, pp.787-810.
- CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard.

- CELSE M., GEOFFROY L. (2009), *VIH, Emploi et Handicap : Avis suivi de recommandations sur la prise en compte des personnes vivant avec le VIH dans les politiques de handicap*, Conseil National du Sida.
- CERVERA Melaine, HOURCADE Renaud (2010), «L'épiderme et l'épidémie, sur l'enjeu de visibilité dans la construction de deux catégories minoritaires», *Emulations*, 8, pp. 87-102.
- CERVERA M., DEFALVARD H. (2009), «Accompagnement dans et vers l'emploi : Profits et pertes dans les SIAE», *Travail et Emploi*, 119, p.51-62.
- DARES Analyses* (2011), «L'insertion par l'activité économique en 2008», 19, mars 2011.
- DEFALVARD H. (2006), «L'Insertion par l'Activité Economique. Un nouveau contrat social pour enjeu», in P. Naves et H. Defalvard, *Economie politique de l'action sociale*, Dunod, pp. 41-66
- DESCOMBES V. (1996), *Les institutions du sens*, Paris, Minuit.
- DRAPERI J.-F. (2007), *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*, Paris, Dunod.
- DUPONCHEL P. (2009), *Le Relais, envers et contre tout*, Paris, Rue de l'Echiquier.
- EBERSOLD S. (2001) *La naissance de l'inemployabilité. De l'insertion aux risques d'exclusion*, Rennes, Pur.
- FILLIEULE O. (2001), «Proposition pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post Scriptum», *Revue française de science politique*, 51, 1-2, pp. 199-217.
- FRASER N. (2011), *Qu'est-ce que la justice sociale. Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte.
- FRASER N. (2004) , «Justice sociale, redistribution et reconnaissance» , *Revue du MAUSS*, 2004/1, 23, pp. 152-164.
- FRASER N. (1998), «Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires», *Politique et Sociétés*, 17, 3, pp. 9-36.
- GIANFOLDANI P. (2010), «L'institutionnalisation de l'innovation sociale dans l'insertion par l'activité économique» in DEGAVRE F., DESMETTE D., MANGEZ E., NYSSSENS M., REMAN P. (dir.), *Transformations et innovations économiques et sociales en Europe : quelles sorties de crise ? Regards interdisciplinaires*, Cahiers du CIRTES n°5, XXXe Journées de l'Association d'Economie Sociale, 8-10 septembre 2010, Charleroi, Presses Universitaire de Louvain, pp. 77-90.
- GOFFMAN E. (1975) [1963], *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- GREIF A. (2009) « Qu'est-ce que l'analyse institutionnelle ? », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, [en ligne], n°17, mis en ligne le 30 novembre 2011.
- HONNETH A (2000), *La lutte pour la Reconnaissance*, Cerf.
- Journal du sida* (2009), « Passer le cap du handicap », n°213, octobre - décembre 2009.
- LANGLOIS E. (2006), *L'épreuve du sida. Pour une sociologie du sujet fragile*, Rennes, Pur.
- LALLEMENT M. (2009), «Le travail et ses transformations : une lecture sociologique», *Revue française de gestion*, 35, 190, p. 43-55
- LASCOUMES P. (2003), « Se déprendre de la parole du pouvoir. La mobilisation des profanes dans les secteurs médicaux et scientifiques », Collectif inter associatif sur la santé.
- LAVILLE J-L (2010), «Histoire et actualités de l'associationnisme : l'apport de Marcel Mauss», *Revue du Mauss*, 2010/2, 36, pp. 295-307.
- LAVILLE J-L. (2008), *Le travail. Une nouvelle question politique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LEFRANC S., MATHIEU L. (dir.) (2009), *Mobilisation des victimes*, Rennes, Pur.
- LHUILIER Dominique, AMADO Sandra, BRUGEILLES Frédéric, DIALLO Mariama, ROLLAND Dominique, «Le travail et l'emploi à l'épreuve du VIH/VHC : Régulations des systèmes d'activités et réévaluation du modèle de vie» (2010), *Activités* [En ligne], 7, 2, pp. 2-26.
- LHUILIER D., AMADO S., BRUGEILLES F., ROLLAND D. (2007), «Vivre et travailler avec une maladie chronique (vih-vhc)», *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2007/02, n°4, p.123-141.

- MOUCHARD D. (2009), *Etre représenté. Mobilisations d'«exclus» dans la France des années 1990*, Paris, Economica.
- NEVEU E. (1996), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La découverte.
- PAUGAM S. (2005), *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Puf.
- PAUGAM S. (2000), *Le salarier de la précarité*, Paris, Puf.
- PERETTI-WATEL P. MOATTI J-P. (2009), *Le principe de prévention. Le culte de la santé et ses dérives*, Paris, seuil.
- PERETTI WATEL P., SPIRE B. (2008), *Sida: Une maladie chronique passée au crible*, Presses de l'EHESP.
- PIERRET J. (2006), *Vivre avec le VIH. Enquête de longue durée auprès des personnes infectées*, Paris, PUF.
- POWELL W., DIMAGGIO P. (1991), *The Neo Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago, University of Chicago Press.
- SCHWARTZ B. (1994), *Moderniser sans exclure*, Paris, La Découverte.